



CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
de la séance du 7 octobre 2025
sous la présidence de M. Dominique GLUR

Objet : préavis de la Municipalité relatif à l'Arrêté d'imposition pour l'année 2026

Vu le préavis municipal No 61/2025 du 15 septembre 2025,

Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

Pris connaissance du rapport de la Commission des finances,

Le Président, après débat, clôt la discussion et passe au vote.

Le bulletin secret n'a pas été demandé. C'est à main levée que le préavis mentionné en titre a été accepté par les Conseillères et Conseillers présents.

Il y a eu 0 avis contraires et 0 abstentions.

Ainsi le Conseil communal de Froideville a décidé

1. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2026 tel que présenté en annexe du Préavis No 61/2025, les ratifications légales étant réservées ;
2. d'adopter les modalités de perception décrites dans le Préavis No 61/2025.



LE CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

Le Président :

Le Secrétaire :

Dominique Glur

Loïc Ansermoz

Froideville, le 7 octobre 2025